



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 05776 / MLA / DPAM du

25 JUIN 2018

Portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** prévue à **Bora-Bora (ISLV)** du 23 au 25 avril 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;

Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision n° 3788/MET/DPAM du 13 avril 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018 inclus ;

Vu les qualifications des intéressés.

ARRÊTE :

Article 1er. - En application des articles 10 et 11 de l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié susvisé, la commission d'examen appelée à se prononcer sur les admissions des candidats aux épreuves des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** organisée à Bora-Bora du 23 au 25 avril 2018, est composée comme suit :

Ampliations :

PR
VP
SGG
REG
MLA
DPAM
Int. DPAM
JOPF

1
1
1
1
1
1
1
1

Lexpol :

DMRA

1

Président(e) : la directrice des affaires maritimes polynésiennes ou son représentant,
Mme Catherine ROCHETEAU

Membres : un inspecteur ou un contrôleur chargé de la sécurité des navires ou un technicien expert en matière de sécurité de la navigation maritime,
M. Bonvicini TERITEHAU

un formateur, fonctionnaire ou assimilé ou contractuel, chargé d'enseignement maritime dans un établissement de formation professionnelle agréé,
M. Frédéric CARPENTIER

un professionnel titulaire d'un titre de formation professionnelle maritime, en activité ou ayant cessé la navigation depuis moins de cinq ans,
M. Teiva TETUANUI

un ou plusieurs experts qualifiés choisis parmi les personnes possédant les compétences théoriques et pratiques en matière maritime dans les domaines de spécialités considérées,
M. Claudio TIHONI

Article 2. - La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 JUIN 2018

Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
par Délégation

T. FENIHO

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires maritimes
polynésiennes


Catherine ROCHETEAU